



L'INFORMEL



Syndicat de l'enseignement de la région de Vaudreuil
625, rue Chicoine, bur. 300, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 9J3
Téléphone : 450-455-6651 - Fax : 450-455-0083 - courriel : serve@videotron.ca

Mot de la présidente

Du 26 au 29 juin dernier, les représentants du SERV étaient tous au travail et assistaient au 40^e Congrès de la CSQ qui avait pour thème « **Définir notre avenir** ».



Lors de ce congrès, plusieurs débats ont amené les congressistes à prendre quelques 77 résolutions en ce qui concerne les services publics, le financement et le développement du Québec, l'identité québécoise, la langue, la culture, la laïcité et les alliances. Tous des thèmes qui forment le projet de société que veut porter la CSQ durant le prochain triennat.

L'équipe présente au congrès est fière de vous avoir représentés et d'avoir participé à l'élaboration de ce projet de société visant à défendre les conditions de travail et les intérêts des membres de la CSQ. Je tiens personnellement à les remercier de s'être prêtés à cet exercice qui a nécessité plusieurs rencontres préparatoires en vue de bien saisir leur mandat.



Nous aurons l'occasion dans les prochaines semaines de vous faire part des résolutions adoptées et du plan d'action proposé pour mettre en oeuvre ce beau projet de solidarité et de démocratie.

Véronique Lefebvre, présidente

Véronique Lefebvre, présidente
Isabelle Gariépy, vice-présidente
Céline Durand, vice-présidente
Martin Brunet, membre siégeant à l'exécutif
Karine Lévesque, déléguée syndicale

J'ai la tâche de voir à ma tâche!



DANS CE NUMÉRO :

➤ À quoi ça sert la CSQ: Prestations du RQAP — règlement modifié	2
➤ L'Agenda, L'outil de travail quotidien	2
➤ Modèle à privilégier pour modifier le temps alloué à chaque matière	3
➤ Session de préparation à la retraite	3
➤ Échelon salarial	3
➤ Postes à temps plein 2012-2013	4

Les enseignantes et enseignants ont à valider leur tâche, si ce n'est déjà fait. Le formulaire « Annexe A » est scindé en trois sections, soit la tâche éducative déterminée par la direction, la tâche complémentaire (temps assigné par la direction) et finalement le travail de nature personnelle déterminé par l'enseignant lui-même. Cette tâche de 32 h est ensuite répartie dans la grille-horaire de l'école qui elle est de 35 heures.

C'est l'enseignante ou l'enseignant qui détermine quand elle ou quand il fera ses 5 heures de travail de nature personnelle à l'école. En aucun temps, la direction ne peut exiger que vous soyez à l'école durant toutes les périodes où les élèves sont en présence des enseignants spécialistes. De plus, la direction ne peut vous demander d'arriver et de partir à une heure précise. Pour celles et ceux qui ont une tâche partielle, les mêmes maximums s'appliquent au prorata du pourcentage de la tâche.

Cette semaine de travail de 32 heures est clairement définie dans la convention collective à la clause 8-5.00 ainsi que le temps maximal qui peut être assigné par la direction ou la commission scolaire, soit l'équivalent de 27 heures par semaine.

Besoin d'aide ?

Rencontre d'information

← Mercredi 26 septembre 2012
De 16h00 à 18h00
Salle Gaëtane-Trempe-Köszegi
Commission scolaire des Trois-Lacs

↩ Inscription au 450-455-6651



À QUOI ÇA SERT LA CSQ!

Prestations du RQAP après une période d'assurance salaire: Le Règlement d'application est enfin modifié

La modification annoncée à l'article 31.2 est enfin entrée en vigueur le 26 juillet 2012. Cet amendement permet aux personnes ayant reçu des indemnités d'assurance salaire versées par l'employeur de demander d'exclure ces revenus du calcul du taux de leurs prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

Concrètement, le nouvel article 31.2 permet maintenant, **sur demande**, de déplacer la période de référence pour la faire commencer la semaine précédant le début de l'assurance salaire. Ce sont donc les 26 dernières semaines comptant un revenu assurable précédant la période d'assurance salaire qui serviront au calcul du revenu hebdomadaire moyen utilisé pour établir le taux de prestations du RQAP.

Cependant, j'insiste sur le fait que la personne qui désire l'application de l'article 31.2 doit en faire la demande par téléphone au Centre de service à la clientèle du RQAP (1-888-610-7727).

Rappelons que l'assurance salaire versée directement par un employeur constituait un revenu assurable au RQAP, les sommes ainsi reçues étaient jusqu'à

maintenant utilisées dans le calcul de la moyenne servant à établir le taux de prestations du RQAP. Comme les indemnités d'assurance salaire sont inférieures au salaire habituel d'une personne, leur prise en compte entraînait une baisse du taux de prestations du RQAP.

Chaque année, des femmes subissaient une diminution inéquitable de leur taux de prestations du RQAP, le plus souvent en raison d'une complication de grossesse. Ces femmes ayant déjà dû subir une baisse de revenu durant leur grossesse étaient ainsi doublement pénalisées.

C'est pourquoi la CSQ a travaillé sans relâche depuis l'entrée en vigueur du RQAP en 2006 pour convaincre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et le Conseil de gestion de l'assurance parentale de corriger cette situation inacceptable.

Les interventions répétées de la CSQ, de même que certaines démarches juridiques, ont contribué à cet heureux dénouement. **Ne vous gênez surtout pas pour informer la population du rôle déterminant que la CSQ a joué dans ce dossier.**



L'agenda, L'outil de travail quotidien

Les membres du comité exécutif du SERV tiennent à remercier les enseignantes qui ont participé au concours de photos pour illustrer l'agenda 2012-13. Les gagnantes sont :



Madame Diane Proulx, enseignante à l'école À l'Orée-du-Bois, entourée de quelques élèves, reçoit de la déléguée syndicale, Martine Arpin, copie de son agenda et un certificat cadeau de 25.00\$.

Madame Luce Faucher, enseignante à l'école Académie Wilson a également reçu sa copie d'agenda et son certificat cadeau des mains de Julie Lemieux, déléguée syndicale de cet établissement.

Toutes nos félicitations à vous deux pour ces photos qui représentent de magnifiques sites historiques de notre région.

➤ Combien ça coûte à notre syndicat ?

Rien. En fait ça rapporte, 1300\$ l'an dernier.

Cet outil de travail nous permet de faire des dons à des organismes d'aide et de défense. En 2011-2012 les organismes suivants ont reçu des dons grâce aux revenus que nous rapporte l'agenda: Centraide du Suroît, Centre de femmes La Moisson, L'aut'Journal, Eau Secours, la Fondation Léa-Roback, la Fondation Monique-Fitz-Back, Amnistie Internationale, Au bas de l'Échelle, la Ligue des Droits et Libertés et les travailleurs en conflit de travail de Rio Tinto Alcan.

Nous vous remercions d'encourager les commanditaires de la région qui assurent les revenus générés par cet outil de travail. Sans eux, vous n'auriez pas cet outil de travail et nous ne pourrions aider divers organismes.



Véronique Lefebvre, présidente

Modèle de procédure à privilégier lors de modifications au temps alloué à chaque matière

Introduction :

Le conseil des personnes déléguées et le comité des spécialistes du SERV se sont penchés sur l'épineuse tâche qui revient aux enseignantes et enseignants, soit de participer à l'élaboration du temps alloué à chacune des matières.

Il revient au conseil d'établissement d'approuver le temps alloué à chacune des matières obligatoires et à option proposé par la direction de l'école en s'assurant de l'atteinte des objectifs et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministère et de respecter les règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique. (LIP article 86.)

Ce pouvoir accordé à chaque école entraîne des différences en ce qui concerne la durée des périodes et le temps consacré à chaque spécialité.

Se doter d'une procédure :

Considérant que cette obligation que nous confère la Loi sur l'instruction publique apporte à l'équipe-école, tous les ans, une part de stress et d'irritation autant chez les titulaires que chez les spécialistes, nous vous proposons de vous doter d'une procédure qui vous aidera à garder un climat de travail sain et respectueux des valeurs de tous et chacun et envers les enseignants spécialistes qui ont à cœur l'enseignement des arts, de l'anglais et de l'éducation physique.

Éléments à considérer :

Les spécialistes qui n'ont qu'une heure par semaine pour l'enseignement de leur discipline jugent difficile de voir le programme en entier.

La non-continuité de l'une des disciplines artistiques est un problème pour l'enseignement des disciplines en art.

S'assurer de la stabilité chez le personnel permet un meilleur suivi auprès des élèves de l'école durant leur parcours scolaire.

L'équipe-école doit être sensible aux impacts sur la tâche des spécialistes et sur le climat de travail.

Procédure proposée :

Voici un exemple de procédure inspirée de celle qui a été adoptée par l'équipe-école de l'école St-Thomas. Vous pourriez vous en inspirer pour adopter une telle procédure dans votre établissement:

Une demande de modification à la grille-matière pour l'année suivante doit être proposée au plus tard à la fin de mois de février.

Une demande de modification doit être déposée au conseil d'école ou à une assemblée du personnel au moins un mois avant son approbation pour permettre à l'équipe-école de participer à son élaboration. Ce délai permet d'en prendre connaissance, d'y réfléchir, d'en discuter avec les collègues pour éviter toute mauvaise surprise et pour ne pas se sentir bousculé pour prendre la bonne décision.

Lors de l'élaboration finale en conseil d'école ou en assemblée du personnel, les spécialistes détenteurs des postes à l'école doivent obligatoirement être présents et avoir droit de parole.

Si un des spécialistes ne peut être présent à cette réunion, il doit donner à la direction une raison valable. La décision sera alors reportée à une prochaine rencontre.

En cas d'absence de longue durée d'un spécialiste (congé, invalidité, accident du travail, etc.) l'équipe-école privilégiera le statu quo en ne modifiant pas le temps alloué à chacune des matières pour l'année scolaire suivante.

Conclusion :

Tant que le MELS ne modifiera pas le régime pédagogique pour introduire un temps prescriptif pour toutes les spécialités au primaire, les enseignantes et enseignants sont dans l'obligation de participer à l'élaboration du temps alloué aux matières. Mieux vaut procéder avec diligence et respect pour le personnel déjà en place.

En espérant que ce modèle de procédure vous soit utile et vous aide à réaliser cette lourde tâche qu'est la répartition du temps alloué à chacune des matières.

Un merci particulier au comité des spécialistes du SERV et à Damien Tremblay, enseignant ayant travaillé à l'école St-Thomas.

Véronique Lefebvre, présidente

ÉCHELON SALARIAL

Vérifier votre échelon salarial. Celui-ci est indiqué au bas du talon des paies du 30 août et du 13 septembre.

Les nouvelles enseignantes et enseignants doivent fournir à la commission scolaire, dans les plus brefs délais, tous les documents nécessaires (*diplômes, relevés de notes*) afin d'être payés au bon échelon.

Véronique Lefebvre, présidente

Session de préparation à la retraite



Deux (2) sessions de préparation à la retraite seront offertes aux enseignantes et aux enseignants qui envisagent de prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2017.

👉 *1er et 2 février 2013 à Laval*

👉 *22 et 23 mars 2013 à St-Jean-sur-Richelieu*

Toute l'information à ce sujet sera transmise sous peu par la personne déléguée de votre école.

Céline Durand, v-p.



**Toutes nos félicitations aux enseignantes et enseignants
qui ont obtenu un poste à temps plein pour l'année 2012-2013**

Nom	Champ	École
Asselin Audrey	Primaire	Auclair
Barabé St-Yves Marianne	Primaire	Harwood
Bégin Julie	Primaire	De l'Épervière
Bélec Chantale	Primaire	De l'Épervière
Berthiaume Valérie	Adaptation scolaire	Papillon-Bleu St-Jean-Baptiste
Bessette Andréa	Anglais langue seconde	Val-des-Prés, José-Maria
Bourbonnais Anick	Primaire	De la Samare
Corneau Martine	Préscolaire	Saint-Michel
Corriveau-Branchaud Marie-Anne	Primaire	Notre-Dame-de-la-Garde
Cousineau Martine	Primaire	François-Perrot
D'amour Jean-Luc	Primaire	Sainte-Madeleine
Desjardins Audrey	Préscolaire	Saint-Thomas
Desmarais Line	Préscolaire	Saint-Michel
Filiatrault Gyslaine	Primaire	Sacré-Cœur
Filion-Groleau Jessica	Primaire	Auclair
Gaudreau Mélanie	Primaire	François-Perrot
Gauthier Julie	Primaire	De la Samare
Gauthier Vincent	Éducation physique	Coteau-du-Lac
Grenier-Coutellier Laura-Julie	Primaire	CDL St-Ignace
Guay Évelyne	Primaire	Virginie-Roy
Langevin Sylvie	Préscolaire	Virginie-Roy
Lavoie Mathieu	Éducation physique	N-D-de-la-Garde/de la Samare
Lavoie Sonia	Primaire	De l'Épervière
Lortie Élisabeth	Anglais langue seconde	De l'Épervière, VDP Ste-Justine
Madden Caroline	Adaptation scolaire	Papillon-Bleu St-Jean-Baptiste
Massicotte Sandra	Primaire	Harwood
O'connor Sonia	Adaptation scolaire	François-Perrot
Ouellette Geneviève	Anglais langue seconde	Saint-Thomas, Harwood
Païement Julien	Éducation physique	Harwood
Parent Sébastien	Éducation physique	José-Maria, Auclair
Pelletier René	Adaptation scolaire	Papillon-Bleu Ste-Trinité
Picard Sophie	Éducation physique	Cuillierier, Ste-Marthe
Pigeon-Hallée Caroline	Primaire	Notre-Dame-de-la-Garde
Postras Audrey	Primaire	Saint-Michel
Rathé Marie-Josée	Préscolaire	Coteau-du-Lac de l'Éclusière
Renaud Frédéric	Éducation physique	Marguerite-Bourgeois, de l'Épervière
Roussin Maryse	Préscolaire	Saint-Thomas
Roy Élisabeth	Adaptation scolaire	Riveraine, Sacré-Cœur
Roy Nancy	Primaire	Sainte-Madeleine
Roy Stéphanie	Primaire	De la Samare
Simard Marie-Ève	Primaire	De l'Épervière
St-Denis Anick	Primaire	De la Samare
Therrien Julie	Primaire	Auclair
Trottier Julie	Primaire	Auclair
Villeneuve Martine	Primaire	François-Perrot